

N°91

DÉCEMBRE 2022  
JANVIER 2023

[www.village-justice.com](http://www.village-justice.com)

# Le Journal du Management

*juridique et réglementaire d'entreprises*

RECOUVREMENT

NOUVEAUX  
CABINETS

NOUVELLES  
TECHNOLOGIES

CONTRACT  
MANAGEMENT

COMPLIANCE

DPO - RGPD



# Le rapport 2021 de l'AFA : des acteurs publics et privés résolument engagés dans la mise en place de dispositifs anticorruption dont l'efficacité reste néanmoins à parfaire

Le rapport d'activité 2021 de l'AFA met en lumière le fait que les évaluations tant nationales (par la mission d'évaluation parlementaire menée par les députés Raphaël Gauvain et Olivier Marleix qu'internationales (GRECO et OCDE) ont salué les efforts de la France dans la lutte contre la corruption. L'objectif clairement affiché en 2016, « hisser la France au niveau des meilleurs standards internationaux » se concrétise. Charles Duchaine, Directeur de l'AFA, aime en effet souligner le fait que les observateurs internationaux, notamment américains, saluent l'efficacité du dispositif français, qui prévoit une obligation de mettre en place un dispositif de manière préventive, et qui ne se contente donc pas de sanctionner les insuffisances en cas de faits de corruption.

L'AFA a diligenté 34 nouveaux contrôles en 2021. Ils ont été riches d'enseignements permettant *in fine* à l'AFA de constater un respect grandissant de l'obligation prévue à l'article 17 de la loi Sapin II. En effet, l'AFA relève que les manquements pour inexistance des dispositifs prévus par la loi tendent à disparaître. Les acteurs ont donc déployé les moyens humains et financiers nécessaires pour détecter et prévenir la corruption. Du chemin reste toutefois encore à parcourir : en effet, l'AFA relève que les contrôles clôturés en 2021 ont révélé que les mesures et procédures mises en place peuvent être améliorés notamment s'agissant de la cartographie des risques, des contrôles comptables et du dispositif d'évaluation des tiers. Les dispositifs anticorruption mis en œuvre doivent donc être efficaces, vivants, suivis de contrôle et ne doivent pas se résumer à des procédures qui peuvent ne pas être suivies d'effet.

En 2020, l'AFA avait pointé une faible maturité et un faible engagement des acteurs publics dans la maîtrise des atteintes à la probité. Le constat est singulièrement différent pour 2021 : en effet, les contrôles réalisés auprès des acteurs publics ont révélé, selon l'AFA, une prise de conscience croissante du nécessaire renforcement de la maîtrise des risques en matière d'atteinte à la probité. Les bonnes pratiques adoptées par les acteurs publics sont soulignées (telles que la désignation d'un comité de pilotage du dispositif anticorruption, l'adoption d'outils pertinents pour associer les opérationnels, d'outils déontologiques).

Les progrès effectués tant par les acteurs économiques que les acteurs publics dans leurs démarches

anticorruption peuvent s'expliquer notamment par les efforts réalisés par l'AFA pour les aider dans le déploiement de leurs dispositifs anticorruption : en 2021, l'AFA a en effet mis à jour ses recommandations à destination des acteurs économiques et publics revoyant l'organisation du dispositif autour de 3 piliers et a publié plusieurs guides notamment celui sur la gestion des conflits d'intérêts en entreprise et le guide pratique anticorruption à destination des PME et des petites ETI. Par ce dernier guide, l'AFA élargit le périmètre des acteurs qu'elle conseille et promeut la démarche anticorruption comme un incontournable levier d'attractivité pour les acteurs économiques non assujettis.

Le rapport annuel 2021 de l'AFA illustre le fait que l'agence, dont la réputation est désormais bien assise sur le plan international, multiplie les initiatives de coopération, de formation et les partenariats pour aider le mieux possible les acteurs à se mettre en conformité. Les contrôles initiés témoignent de l'efficacité de cette démarche, les dispositifs en place étant de plus en plus aboutis. Les mesures les plus complexes et qui mobilisent le plus de moyens humains et financiers demeurent toutefois encore difficiles à mettre en œuvre par les acteurs. Le référentiel anticorruption français est désormais très exigeant, et place donc les acteurs économiques et publics devant le défi majeur de la mise en conformité, qui constitue tant une exigence légale qu'un atout compétitif.



**Laurine BECKER**  
**Juriste experte anticorruption**  
**Laurine.becker@datalegaldrive.com**